

Propriétaires, bailleurs :

Encore quelques jours pour faire la déclaration de loyer annuelle à la Caf !

Les bailleurs qui n'ont pas fait la déclaration annuelle de loyer à la Caf doivent la faire de toute urgence. Sans cette déclaration, l'aide au logement de leurs locataires sera interrompue en janvier prochain.

Pour télédéclarer, ils doivent aller sur www.qlweb-caf.fr munis de leurs identifiants (numéro d'utilisateur et mot de passe). C'est simple, rapide et sécurisé.

En cas de perte du mot de passe, ils doivent se connecter sur : www.qlwebcaf.fr, saisir leur numéro d'utilisateur et cliquer sur "mot de passe perdu".